



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 SEPTEMBRE 2021, À 9 H, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	Conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6

Sont absents :

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière
Mme Christel Girard	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-09-276

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-09-277

2.- Autorisation de signature de l'entente à intervenir avec Marin Construction Inc. pour la phase 2A du développement du domaine de l'Oiselière.

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant le développement résidentiel du domaine de l'Oiselière - phase 2A, dont exemplaire joint au procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature de l'entente sous réserve de l'accord de M. Guillaume Marin, Marin Construction Inc. sur le document estampillé projet.

ADOPTÉE

21-09-278

3.- Modification de la rémunération du personnel électoral scrutin du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT la révision de la rémunération du personnel électoral présentée le 7 juin 2021 (résolution n°21-06-149) au conseil selon le tableau proposé par la présidente d'élection.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle grille de rémunération a été rendue disponible dès le 1<sup>er</sup> mai 2021 et ce, pour pallier aux obligations liées aux consignes sanitaires relatives à la Covid-19.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection générale du 7 novembre 2021 :

**Scrutateur**

Jour du scrutin : 18,00 \$ / heure  
Vote par anticipation et dépouillement : 18,00 \$ / heure  
Formation : Selon le taux horaire

**Secrétaire**

Jour du scrutin : 18,00 \$ / heure  
Vote par anticipation et dépouillement : 18,00 \$ / heure  
Formation : Selon le taux horaire

**Préposé à l'information (PRIMO)**

Jour du scrutin : 18,00 \$ / heure  
Vote par anticipation et dépouillement : 18,00 \$ / heure

**Membres de la commission de révision**

Réviseur 20,00 \$ / heure  
Secrétaire 20,00 \$ / heure  
Agent réviseur 20,00 \$ / heure  
Formation : Selon taux horaire

ADOPTÉE

21-09-279

4.- Autorisation d'achat de matériel supplémentaire et location de machinerie pour réparation des routes d'arrière-pays

CONSIDÉRANT les prévisions de travaux pour réparation des routes d'arrière-pays, présentées par Jean-François au conseil municipal :

Rue Odias-Marin (12 960\$), rue chemin des Scouts portion sud (17 010\$), rue des Champs (17 100\$), rue Soucy (16 500\$), rue Lavoie (12 960\$), rue Noël Pelletier (3 888\$), main d'œuvre supplémentaire (24 525\$) et camions (80 000\$).

CONSIDÉRANT que le coût pour l'exécution de ces travaux est de 184 943\$.

CONSIDÉRANT que le 10 août 2021 la ville a reçu une subvention du MTQ dans le cadre du programme PAVL entretien d'un montant de 83 379\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de matériel supplémentaire et de location de machinerie pour la réparation des routes d'arrière-pays. La somme de 101 564\$ sera prélevée au surplus d'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

21-09-280

5.- Démission de Raymond St-Pierre au poste de préposé à l'entretien ménager et autorisation de paiement des sommes dues

CONSIDÉRANT que M. Raymond St-Pierre est dans l'incapacité de travailler depuis le 21 novembre 2019 et qu'aucun retour au travail n'est prévisible.

CONSIDÉRANT que M. Raymond St-Pierre a remis sa lettre de démission du poste de préposé à l'entretien ménager en date du 16 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la démission de M. Raymond St-Pierre et d'autoriser le paiement des sommes dues.

ADOPTÉE

21-09-281

6.- Ouverture du poste de préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT la démission de M. Raymond St-Pierre du poste de préposé à l'entretien ménager en date du 16 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir le poste de préposé à l'entretien ménager.

ADOPTÉE

21-09-282

7.- Autorisation de paiement Firme Englobe facture n°00042059 pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-213 concernant le mandat donné à la firme Englobe pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable.

CONSIDÉRANT que les documents finaux ont été remis à la ville et que la démarche d'acceptation auprès de l'équipe du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PASSEP) au ministère de l'environnement (MELCC) est en cours afin de finaliser la demande de bonification d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 00042059 d'un montant de 34 492,50 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a pas de question.

21-09-283

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 30.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

SYLVIE LEPAGE  
GREFFIÈRE

/cg

\*\*\*\*\*